



053709/EU XXIV.GP
Eingelangt am 10/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

10445/11

(OR. en)

PRESSE 144
PR CO 32

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3092^{ème} session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 23 mai 2011

Présidente

Monsieur János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères de la Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10445/11

1

FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion de juin du Conseil européen.

*Le Conseil a pris acte d'un rapport de la présidence sur les résultats des travaux concernant l'intégration de la **population rom** dans l'UE. Notant avec satisfaction que tous les États membres ont une nouvelle fois fait part de leur détermination à promouvoir l'intégration des Roms, le Conseil a estimé qu'il est nécessaire de donner une impulsion décisive au lancement du nouveau cadre de l'UE. Il est convenu de transmettre le rapport au Conseil européen pour que ce dernier l'approuve quand il se réunira les 23 et 24 juin.*

*Il a adopté des conclusions sur le réexamen de la mise en œuvre de la **charte des droits fondamentaux de l'UE**, sur la **surveillance maritime** et sur la régulation et la surveillance des **marchés des produits de base** et des marchés financiers qui y sont liés.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE JUIN.....	6
STRATÉGIES D'INTÉGRATION DES ROMS	7
CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX.....	8
ÉLARGISSEMENT - CROATIE	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Surveillance maritime - <i>conclusions du Conseil</i>	10
---	----

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Matières premières et marchés des produits de base - <i>conclusions du Conseil</i>	10
--	----

BUDGETS

– Fonds de solidarité de l'UE pour la République tchèque, la Slovénie et la Croatie	11
---	----

ENVIRONNEMENT

– Protection de la zone du parc de Prespa	12
---	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Michael ZILMER-JOHNS

Secrétaire d'État à la politique étrangère, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

Mme Lucinda CREIGHTON

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Grèce:

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Vice-ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Laurent WAUQUIEZ

Ministre des affaires européennes

Italie:

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

Lettonie:

Mme Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

M. Raimundas KAROBLIS

Représentant permanent

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Mme Enikö GYÖRI

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

M. Tom DE BRUIJN

Représentant permanent

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER

Secrétaire d'État, Ministère des Affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Pedro LOURTIE

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Bogdan AURESCU

Secrétaire d'État

Slovénie:

Mme Andreja JERINA

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Slovaquie:

M. Míkuláš DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Jan STORE

Représentant permanent

Suède:

Mme Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre d'État pour l'Europe

Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE JUIN

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 23 et 24 juin (*doc. 9786/11*).

Le Conseil européen devrait centrer ses travaux sur :

- *la politique économique*: conclusion du semestre européen de 2011 (surveillance annuelle des politiques budgétaires et des réformes structurelles), examen des progrès concernant la réaction globale de l'UE face à la crise de la dette souveraine.
- *la migration*: évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques en matière d'asile et de migration et examen des questions soulevées par les événements intervenus récemment dans les pays du sud de la Méditerranée.
- *la Croatie*: évaluation des progrès réalisés dans les négociations en vue de son adhésion à l'UE.

Le Conseil européen sera également invité à se prononcer sur la nomination du nouveau président de la Banque centrale européenne. Il prendra note des résultats des travaux sur les moyens de favoriser l'intégration de la population rom (voir page 7), et sur le lancement d'une stratégie pour la région du Danube.

Le Conseil poursuivra ses discussions sur les travaux préparatoires lors de sa session du 21 juin, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen.

STRATÉGIES D'INTÉGRATION DES ROMS

Le Conseil a pris note d'un rapport de la présidence sur les résultats des travaux relatifs à l'intégration de la population rom dans l'UE et il est convenu de le transmettre au Conseil européen afin que ce dernier l'approuve lors de sa réunion des 23 et 24 juin.

En dépit des efforts déployés tant au niveau national qu'au niveau européen en vue de favoriser l'intégration de la population rom, un grand nombre de Roms citoyens de l'UE, estimés à huit millions de personnes, sont toujours confrontés à la pauvreté, à l'exclusion sociale, à la discrimination, à la ségrégation et à un accès insuffisant aux droits fondamentaux. Les deux à quatre millions de Roms qui vivent dans des pays européens limitrophes sont confrontés aux mêmes problèmes.

Dans une communication publiée le 5 avril, la Commission a invité les États membres à présenter d'ici la fin de l'année des stratégies d'intégration des Roms axées sur l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement. (*doc. 8727/11*).

Le rapport de la présidence résume les discussions tenues sur la base de la communication de la Commission. Celles-ci ont eu lieu :

- lors du Conseil "Justice et affaires intérieures" du 12 avril
- lors d'une session spéciale du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", tenue le 19 mai, au cours de laquelle des conclusions ont également été adoptées¹, et
- lors de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" qui s'est tenue le 20 mai, dans le contexte d'un débat sur le décrochage scolaire.

Notant avec satisfaction que tous les États membres ont fait part une nouvelle fois de leur détermination à promouvoir l'intégration des Roms, le Conseil a estimé nécessaire de donner une impulsion décisive au lancement du nouveau cadre de l'UE.

¹ Conclusions sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020, *doc. 10025/11*.

CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

Le Conseil a adopté des conclusions sur la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'UE.

Ces conclusions ont été élaborées à la suite d'un rapport de la Commission sur l'application de la charte en 2010 (*doc. 8453/11*). Elles mettent l'accent sur les mesures prises par le Conseil et recensent les domaines dans lesquels des initiatives pourraient être prises à l'avenir.

Les conclusions figurent dans le document [*10139/1/11 REV 1*](#).

ÉLARGISSEMENT - CROATIE

Les ministres ont eu un échange de vues au cours du dîner sur la façon d'aborder la phase finale des négociations avec la Croatie concernant son adhésion à l'UE.

Ils ont pris note de l'intention de la Commission de soumettre dès que possible au Conseil des projets de positions communes de l'UE pour les chapitres de négociations encore ouverts.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Surveillance maritime - *conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté des conclusions sur la surveillance maritime (*doc.* [9250/11](#)).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Matières premières et marchés des produits de base - *conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté des conclusions sur la régulation et la surveillance des marchés des produits de base et des marchés financiers qui y sont liés.

Ces conclusions, basées sur une communication de la Commission (*doc.* [5992/11](#)), soulignent la nécessité de rehausser la qualité et la disponibilité des données et de renforcer la coopération entre les régulateurs financiers et les autorités de régulation des marchés des produits de base.

Le Conseil y appelle à une plus grande transparence sur les marchés des dérivés des produits de base, notamment en exigeant des investisseurs qu'ils notifient aux régulateurs leurs positions d'investissement ("déclaration de positions") afin de prévenir plus efficacement les abus de marché.

Ces conclusions figurent dans le document [9722/11](#).

BUDGETS

Fonds de solidarité de l'UE pour la République tchèque, la Slovénie et la Croatie

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2011¹, portant approbation de l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 19,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement, afin de fournir une aide financière à la République tchèque, à la Slovénie et à la Croatie qui ont été touchées par de graves inondations durant les mois d'août et de septembre 2010.

Le projet de budget rectificatif propose qu'une aide financière d'un montant de 10,9 millions d'euros soit mise à la disposition de la République tchèque, un montant de 7,5 millions d'euros à la Slovénie et de 1,18 million d'euros à la Croatie.

Conformément à l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, le Conseil souhaite utiliser les redéploiements pour couvrir les paiements, tandis que les engagements s'ajouteraient à ceux qui existent déjà.

¹ Les délégations polonaise, portugaise et espagnole se sont abstenues.

ENVIRONNEMENT

Protection de la zone du parc de Prespa

Le Conseil a approuvé, au nom de l'UE, un accord multilatéral sur la protection et le développement durable de la zone du parc de Prespa, une zone naturelle unique d'une grande valeur écologique (*doc. [16581/10](#)*).

Il s'agit d'un accord conclu avec la Grèce, l'Albanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, tous riverains du bassin hydrographique de la zone du parc.
